

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 22 avril 2021, a adopté le règlement suivant :**

**RCG 21-006 Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 8 juillet 2021. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 15 juillet 2021

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat